RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

ARRÊTÉ du 27 FEV. 2012

portant nomination à la commission technique spécialisée « Développement agricole et rural » du conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire :

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article D.611-15;

ARRÊTE

Article 1er :

La commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire prévue à la sous section 3 de la section 2 du chapitre 1 du titre 1 du livreVI est composée pour les années 2012, 2013 et 2014 des membres suivants :

- représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées en application de l'article 3 du décret n° 90-187 du 28 février 1990 modifié relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, et leurs suppléants, nommés sur proposition des organisations intéressées suivantes :

 - FNSEA : M^me^ Karen SERRES, MM. Christophe TERRAIN, Robert VERGER, Henri BIES-PERE, Dominique BARRAU ;
 - Coordination rurale : M. Alain SAMBOURG ;
 - Confédération paysanne : M. André BOUCHUT, M^me^ Michèle ROUX ;
 - Jeunes agriculteurs : M. Arnaud TACHON, M^me^ Rachaël GUIQUERRO ;

- représentants de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture : MM. Joseph GIROUD, Daniel ROUVREAU, Jean-Pierre LEVEILLARD ;

- représentant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire : M. Eric ALLAIN ;

- représentant de la confédération nationale de la mutualité, du crédit et de la coopération : M. François TOULIS ;

- représentant de l'association de coordination technique agricole : M. Eugène SCHAEFFER ;

- représentant le ministère chargé de la recherche : M^{me} Dominique LABORDE.

Article 2 :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Fait à Paris le 7 FEV. 2012

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Pour le ministre et par délégation ;
La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Marion ZALAY